

RAPPORT COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Avant de délibérer sur les prévisions relatives au budget supplémentaire 2020, il convient préalablement d'analyser les résultats de l'exercice 2019. En effet, la comparaison du compte administratif 2019 avec les comptes administratifs des exercices précédents permet d'apprécier l'évolution réelle – et non projetée – des finances communales.

Budget principal

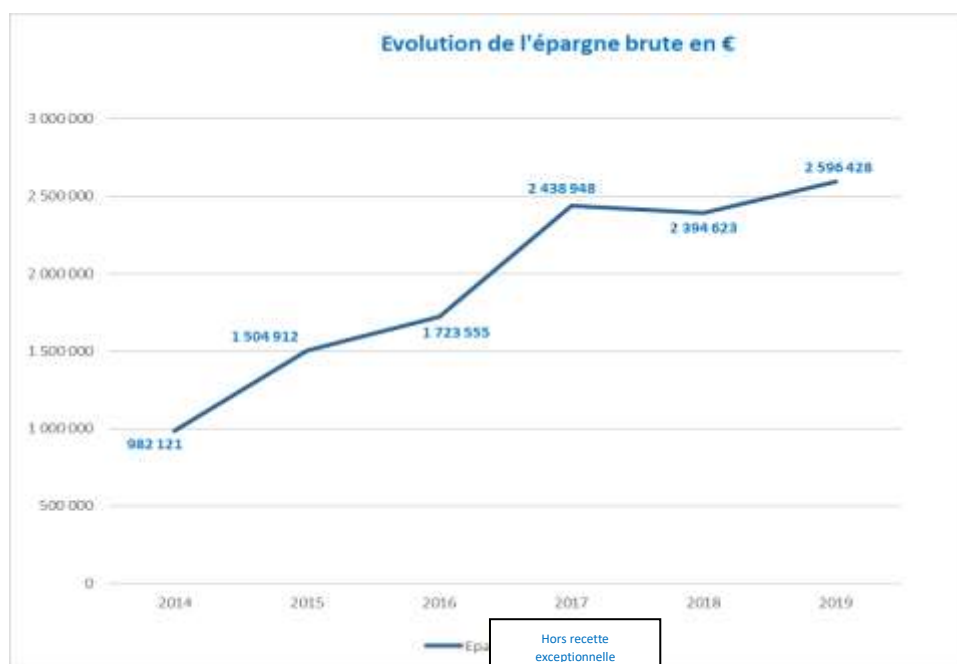
L'analyse du compte administratif 2019 montre que la commune poursuit sa politique financière basée sur les 3 objectifs suivants :

- Amélioration de l'épargne brute de la collectivité à travers une diversification de ses recettes et une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement
- Une maîtrise de l'endettement en améliorant la capacité de désendettement de la commune
- Un programme d'investissement ambitieux et durable.

Analyse des principaux ratios financiers

1. Une épargne brute en augmentation constante

Le compte administratif de l'exercice 2019 laisse apparaître une épargne de près de 2,6 millions d'euros, soit une augmentation de 8.43% par rapport à l'exercice précédent. Ce ratio, régulièrement observé par la chambre régionale des comptes pour surveiller la bonne gestion financière des collectivités, est orienté à la hausse depuis 2014 et atteint donc un niveau record en 2019.



Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20200721-
DL16072020-15a-BF
Date de réception préfecture :
21/07/2020

2. Une amélioration significative de la capacité de désendettement et un recours maîtrisé à l'emprunt

La commune poursuit sa politique ambitieuse en matière d'investissement tout en veillant à maîtriser le niveau de sa dette et en ne dégradant pas sa capacité de désendettement¹.

Après plusieurs années d'efforts pour améliorer l'épargne de la collectivité et limiter le recours à l'emprunt, la capacité de désendettement de la commune s'est ainsi nettement améliorée depuis 2014. Elle atteint aujourd'hui un niveau à moins de 5 ans ½, soit un niveau faible et très éloigné des seuils d'alerte retenus par la cour des comptes et les services de l'Etat.

Analyse de la section de fonctionnement

L'exercice 2019 est marqué par une amélioration de l'épargne brute en raison d'une forte augmentation des recettes de + 8,6 % au regard de celle des dépenses réelles de fonctionnement de + 4 %

1. Des recettes de fonctionnement dynamiques :

Les recettes réelles de fonctionnement connaissent encore cette année une augmentation liée notamment au dynamisme de la collectivité.

Les produits issus de la fiscalité sont en augmentation de 2 % alors que la municipalité a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux. Cette progression est liée à l'attractivité du territoire notamment par l'arrivée de nouveaux habitants. Elle se traduit d'ailleurs également par une croissance constante des droits de mutations qui passent de de 959 K euros en 2018 à 1,08M euros en 2019, soit une augmentation de plus de 12 %.

Le volume des dotations et subventions de l'année 2019 augmente de 5.36% notamment les subventions du conseil départemental aux dispositifs d'accueil mis en place par la collectivité auprès des enfants et de la jeunesse canaulaise (Tiers lieu jeunes, écoles multisports, séjours sport-vacances, ...)

Les produits des services sont également en hausse (+ 4,2 %) grâce à la politique de diversification des recettes menée par la municipalité et la hausse de fréquentation des divers services offerts.

Au total, cette année 2019 vient confirmer le dynamisme continu des recettes de fonctionnement. Cette forte dynamique a ainsi permis de consolider la santé financière de la collectivité alors même que le contexte financier s'est considérablement dégradé sous l'effet de la politique de baisse massive des dotations menées par l'Etat entre 2014 et 2017.

2. Des dépenses de fonctionnement plus faibles que les objectifs du BP 2019

L'année 2019 est marquée par une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement moins élevée que prévue ce qui permet de ne pas compromettre les objectifs de préservation de l'épargne malgré l'impact des augmentations :

- des combustibles et carburant : +15,6 %
- de l'énergie (eau et électricité) : + 17,8%
- de l'alimentation : + 1,4 %
- de transfert de charge opéré du chapitre 65 vers le chapitre 011 suite à demandes du trésorier

Les charges à caractère général (chapitre 011) s'établissent à 2 659 863 euros. Depuis 2014, ces dépenses ont augmenté de 3,8 %. La hausse observée cette année ne compromet pas la trajectoire de maîtrise des charges courantes nécessaire pour poursuivre l'objectif de préservation de l'épargne brute. Cette augmentation s'explique par la hausse des prix mais également par le développement des services liés au dynamisme de notre territoire. En effet, l'augmentation de la population et de la fréquentation des services municipaux induisent des recettes mais également des dépenses supplémentaires. D'autre part, la municipalité poursuit sa volonté d'élargir l'offre culturelle et sportive en proposant des animations et des spectacles variés, synonyme de la richesse de son territoire.

¹ La capacité de désendettement est un indicateur qui mesure le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette si elle y affectait l'intégralité de son épargne. Ce ratio permet de mesurer la soutenabilité de la dette pour le budget communal.

L'augmentation des dépenses de personnel (+ 4 %) est principalement le résultat de facteurs exogènes et imprévisibles.

- Réforme parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)
- Impact du glissement vieillesse technicité² (GVT)
- Absences imprévues et d'une durée exceptionnellement longue engendrant des dépenses de remplacement

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont en baisse de - 9,4 % principalement en raison d'un transfert de charge vers le chapitre 011 à la demande du trésorier avec maintien de l'enveloppe attribuée aux subventions aux associations et au budget du centre communal d'action sociale (CCAS) notamment pour permettre l'entretien du bâtiment de l'EHPAD.

L'exercice 2019 est également marqué par une baisse des charges financières (- 9,7%) grâce à la politique de désendettement menée par la municipalité et à l'impact du refinancement de la dette menée en 2016.

Analyse de la section d'investissement

1. Dépenses d'investissement : un taux de réalisation de 83,3 %

Le budget primitif 2019 avait fixé des objectifs ambitieux en matière d'investissement avec un programme sur le budget principal s'élevant à 10,62 millions d'euros, hors remboursements d'emprunt. L'analyse du compte administratif 2019 traduit une année remarquable par le volume investi dans les travaux, infrastructures et études qui atteint 8,85 millions d'euros, traduisant les ambitions du programme municipal pour le développement de la commune et de son territoire ;

L'année 2019 a ainsi été marquée par la réalisation et l'engagement des derniers projets structurants du mandat :

- Construction des Halles de la Gaité
- Construction du plateau sportif de la Cousteyre
- Réhabilitation du stade Albert François
- Restructuration du Groupe Scolaire de la Ville

A ces grands projets s'ajoutent des investissements de maintenance très importants destinés à améliorer ou préserver le patrimoine de la collectivité (bâtiments, voirie, matériel roulant, etc.). Ainsi plus de 2,5 millions d'euros ont été consacrés à ces dépenses, soit un niveau équivalent à celui de l'année précédente.

2. Un recours à l'emprunt limité et préservant la capacité de désendettement de la collectivité

Face à l'ampleur des investissements structurants, et au regard de l'extinction actuelle de la dette, la commune a souscrit un emprunt de 2 millions d'euros dans le deuxième semestre 2019 pour financer une partie de ces investissements. Toutefois, la majeure partie de ces dépenses reste financée par les fonds propres à hauteur de 88,5 % en particulier :

- L'autofinancement : 2 186 777 euros
- La stratégie de recherche de subventions : 1 983 262 euros (dont restes à réaliser)
- Les autres recettes d'investissement : 1 254 967 euros

En ce qui concerne les autres recettes d'investissement, la taxe d'aménagement représente plus de 430 000 euros tandis que le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) s'établit à 793 344 euros en 2019. Cette dernière recette, en forte augmentation, est liée à la politique volontariste d'investissement menée par la municipalité depuis 3 ans.

² Le GVT permet de mesurer les coûts liés aux avancements de carrière des agents de la collectivité que ces avancements soient liés à l'ancienneté, à l'évolution de la qualification réclamée sur leurs postes ou à une réussite à concours.

Budgets annexes

Budget Parkings

La bonne tenue des recettes issues du stationnement payant permet de maintenir le reversement au budget principal à hauteur de 250 000 euros.

Ce bilan, conforme aux objectifs fixés en début d'année, a été obtenu grâce à la reconduction des mesures :

- mise en œuvre d'une demi-heure gratuite avant midi à l'exception des parkings du front de mer,
- extension du périmètre de stationnement payant,
- refonte et simplification de la grille tarifaire,
- vente de macaron saisonnier et instauration d'un tarif réduit sur les macarons résidents supplémentaires.

Il est à noter que les recettes liées à l'aire de camping-car ne sont plus perçues par la commune depuis la mise en place d'une régie intéressée pour la gestion du camping « Les jardins du littoral ».

L'ensemble de ces mesures a ainsi permis de consolider les recettes, comme le montrent les chiffres ci-dessous :

	2014	2019
TOTAL DES RECETTES HT	172 407	1 012 479

L'autofinancement dégagé permet également de financer des dépenses d'investissement liées au stationnement. Principalement en 2019, la réalisation des travaux du parking de l'Avenue Albert François.

Le résultat cumulé de ce budget s'élève à 225 040 euros. Le capital de l'emprunt restant du au 31 décembre 2019 s'élève à 518 270 euros.

Budget Eau

Le compte administratif laisse apparaître une augmentation des recettes issues des ventes d'eau potable : elles atteignent 446 674 euros HT en 2019

Cette différence s'explique par :

- Les modifications tarifaires conduites ces dernières années permettent de dégager un excédent structurel de fonctionnement sur ce budget annexe. Les charges de fonctionnement pesant sur ce budget restent par ailleurs très limitées et sont principalement constituées de la participation au fonds d'harmonisation du prix de l'eau et aux charges financières.
- Une augmentation des volumes vendus en 2019

Les investissements sur le réseau de distribution d'eau potable atteignent 218 000 euros en 2019 et ont été financés par des subventions à hauteur de 15 700 euros et par le recours à l'emprunt. Le programme de travaux de l'année 2019 a notamment été marqué par la réalisation de travaux :

- Avenue de la Libération
- Avenue des landes
- Quartier des Halles de la Gaité

Le résultat cumulé de ce budget s'élève à 5 859 euros. Le capital de l'emprunt restant du au 31 décembre 2019 s'élève à 1 884 880 euros.

Budget Assainissement

Le budget assainissement est caractérisé par un excédent d'investissement structurel. Ainsi, en 2019 un excédent reporté de 630 785 euros environ est constaté.

Les crédits de dépenses d'équipements correspondants seront inscrits lors au budget supplémentaire pour l'exercice 2020.

Un programme pluriannuel d'investissement a été mis en place afin d'assurer la mise aux normes des réseaux. En 2019, plus de 221 722 euros ont été investis :

- Avenue de la Libération
- Avenue des landes
- Rue Gabriel Dupuy
- Avenue Arnou Laujeac
- Rue Claude Bernard
- Poste de relevage parking P4 Lacanau Océan

Le résultat cumulé de ce budget s'élève à 607 109 euros. Le capital de l'emprunt restant dû au 31 décembre 2019 s'élève à 2 333 193 euros.

Budget Transports

Ce budget permet de financer à la fois un service communal de transport scolaire gratuit pour les familles mais aussi la navette des plages qui permet chaque été d'ouvrir une ligne interne à la commune en partenariat avec le réseau Trans Gironde. En effet, la commune participe à hauteur de 12 000 euros environ pour financer ce service de transports.

Les ressources du budget Transports proviennent de :

- La subvention municipale de 195 000 euros
- Les subventions de la Région pour 41 000 euros

Le résultat cumulé de ce budget s'élève à 84 934 euros. Le capital de l'emprunt restant dû au 31 décembre 2019 s'élève à 81 000 euros.

Budget Golfs

Ce budget se caractérise par des recettes provenant des redevances versées par les différents délégataires des trois golfs de la commune. Le reversement de ce budget annexe vers le budget principal s'élève à 319 281 euros en 2019.

Le résultat cumulé de ce budget s'élève à 8 876 euros. Le capital de l'emprunt restant dû au 31 décembre 2019 s'élève à 542 744 euros.

Budget Forêt

Les produits issus de la vente de bois ont été légèrement inférieurs aux prévisions budgétaires. Ils s'élèvent à 177 307 euros HT.

En 2019, ce budget a permis de financer l'acquisition d'un nouveau tracteur pour 108 000 euros. Ces dépenses ont été financées par les ressources propres du budget.

Le résultat cumulé de ce budget s'élève à - 16 740 euros dû à un reste à réaliser 2019 exécuté début 2020. Le capital de l'emprunt restant dû au 31 décembre 2019 s'élève à 149 333 euros.

Budget camping

La commune est propriétaire du camping « Les jardins du littoral » et en a confié sa gestion à un partenaire privé dans le cadre d'une régie intéressée depuis 2017. L'intégralité des recettes de l'activité sont encaissées par la commune au travers de ce budget annexe soumis à la comptabilité des services publics industriels et commerciaux. En contrepartie, la collectivité reverse au délégataire une redevance fixe qui s'élève à 264 300 euros en 2019 ainsi qu'une redevance variable selon le taux de remplissage du camping sur les ailes de saison, soit 17 480 euros en 2019.

Près de 89 000 euros de travaux ont été engagés en 2019 afin de remettre aux normes les équipements, d'aménager les parkings et remplacer du mobilier. Ces travaux ont été financés par l'autofinancement dégagé par ce budget.

Le résultat cumulé de ce budget s'élève à 144 668 euros. Le capital de l'emprunt restant dû au 31 décembre 2019 s'élève à 64 289 euros.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20200721-
DL16072020-15a-BF
Date de réception préfecture :
21/07/2020